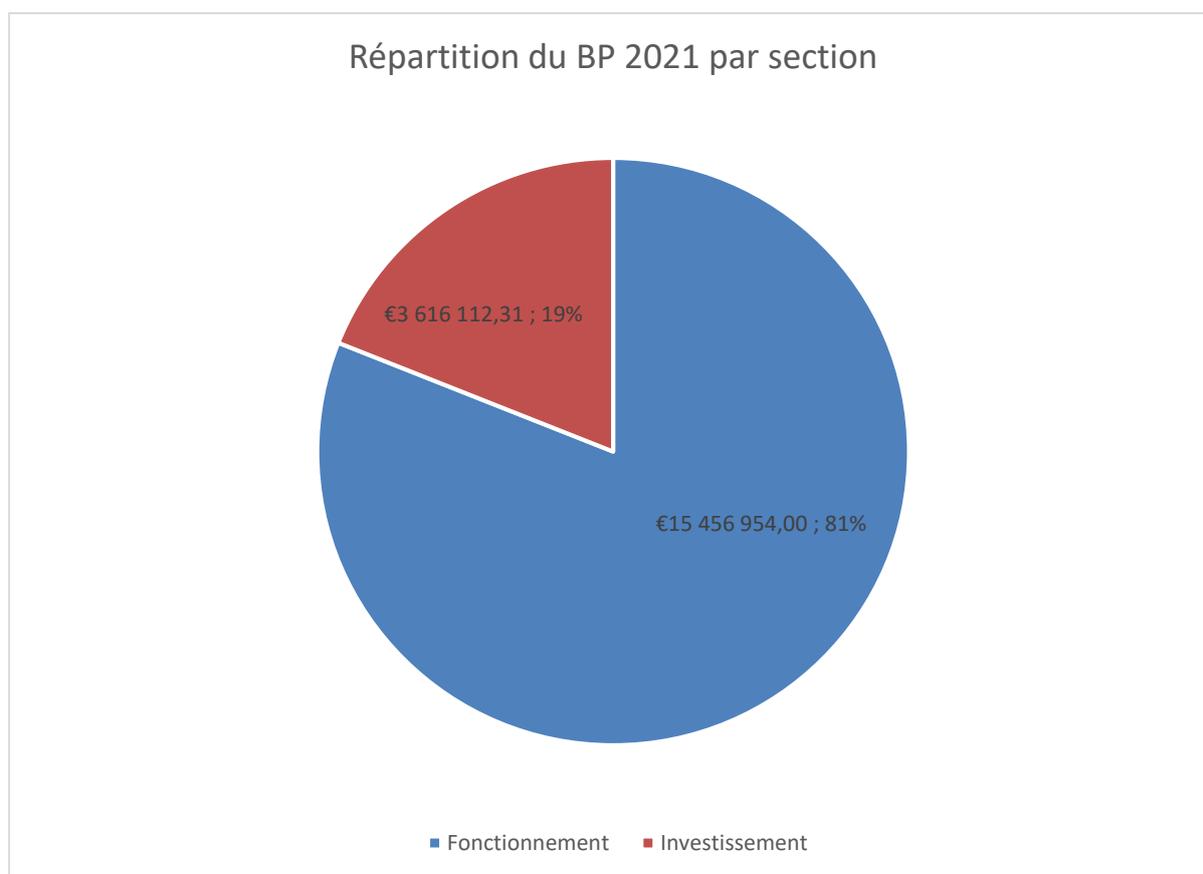


Budget Primitif 2021 – Conseil municipal du 18 décembre 2020

1) Synthèse de l'équilibre global du budget principal

Le budget prévisionnel 2021 s'équilibre à 19.07 millions d'euros dont 15.45 millions d'euros pour la section de fonctionnement et près de 3.61 millions d'euros pour la section d'investissement.



Le volume des dépenses de la section de fonctionnement est en diminution de près de 7.22 % (-1.2 millions d'euros) par rapport au Budget Primitif (BP) 2020. Le travail de rationalisation des dépenses de fonctionnement, amorcé en 2020 et poursuivi pour le BP 2021, en est la raison principale.

Quant à l'investissement, il diminue significativement de -50.73 % (- 3.72 millions d'euros). En effet, le niveau de remboursement de la dette se maintient à un niveau important (1.61 millions d'euros), mais les dépenses d'équipement (2.46 millions d'euros) ont dû être contraintes au maximum, eu égard aux capacités financières de la ville. Il convient de souligner que sont incluses dans ces dépenses les opérations d'ordre (91k€) ainsi que les restes à réaliser (691 k€).

La balance du BP 2021 est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	15 456 954 €	15 456 954 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>14 591 709 €</i>	<i>15 365 185 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>865 244 €</i>	<i>91 769 €</i>
Section d'investissement	3 616 112 €	3 616 112 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>3 524 343 €</i>	<i>2 750 868 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>91 769 €</i>	<i>865 244 €</i>

2) La section de fonctionnement du budget principal

a) Les recettes de fonctionnement

La diminution significative des recettes de fonctionnement est influencée directement par les perspectives prudentes réalisées suite à la crise sanitaire et économique traversée en 2020, qui malheureusement se poursuivront, probablement en 2021.

Par chapitre, les recettes de fonctionnement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2020, se décomposent ainsi :

	BP 2020	BP 2021	Évolution valeurs	Évolution %
013 Atténuation de charges	45 500€	35 000€	-10 500€	-23.08 %
70 Produits d'activités des services	1 053 111€	799 281€	-253 830€	- 24,10 %
73 Impôts et taxes	11 630 281€	11 421 581€	-208 700	-1.79 %
74 Dotations et participations	2 741 779€	2 296 339€	-445 440€	-16.25 %
75 Autres produits de gestion courante	1 005 662€	783 654€	-222 008€	-22.08 %
76 Produits financiers	4 395€	3 330€	-1 065€	-24.23 %
77 Produits exceptionnels	66 000€	26 000€	-40 000€	- 60.61 %
Total	16 546 728€	15 365 185€	-1 181 543€	- 7.14 %

Les atténuations de charges, qui correspondent principalement aux indemnités journalières remboursées par les organismes sociaux ou le Centre de Gestion de l'Ain, sont proposées en légère diminution en 2021, les volumes étant dépendants des arrêts maladies constatés chaque année.

Le chapitre 70, regroupant l'ensemble des produits perçus sur le domaine, les services publics offerts à la population ou les ventes diverses, est en diminution significative par rapport au BP 2020 de près de 253 k€. Comme évoqué précédemment, les produits des services sont fortement impactés par les mesures sanitaires, avec une baisse notable des locations diverses, des accueils dans les structures de la petite enfance (- 67 k€) ou encore en périscolaire (-133 k€).

Le chapitre 73 Impôts et taxes est également en baisse de près de 208 k€. Les taux d'imposition sont une nouvelle fois proposés constants et restent à leur niveau voté en 2020. Cet exercice est proposé en stagnation, en raison des différentes réformes en lien avec la suppression de la taxe d'habitation et les conséquences de la crise sanitaire sur les ménages. Également, un travail a été réalisé au premier trimestre 2020 avec la société Ecofinance en vue de mettre à jour les bases de la DGFIP sur les logements vacants. La collectivité est à ce jour en attente du résultat accepté par la DGFIP mais escompte néanmoins une modulation à la hausse de ses recettes fiscales (environ 50 k€). Le produit fiscal pourrait ainsi s'élever à 7.25 millions d'euros.

La fiscalité reversée par la CCPA serait constante (0.98 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Communautaire et 2.269 millions d'euros pour l'Attribution de Compensation).

La fiscalité indirecte serait quant à elle en baisse, notamment la taxe d'électricité, estimée à 0.3 millions d'euros (soit -60 k€), la taxe sur les emplacements publicitaires revisitée à 15 k€. La taxe sur les pylônes électriques évolue légèrement à la baisse (-2.3 k€). Les droits de mutation et droits de place, recettes très volatiles, sont supposés prudemment à la baisse à respectivement 0.4 millions d'euros (-100 k€) et 15 k€ (-26 k€).

Le chapitre 74, constitué des dotations de l'État et des participations (CAF essentiellement), serait en diminution de près de 0.44 millions d'euros, notamment suite à la poursuite de la baisse de la DGF (-41 k€), aux impacts de la crise sanitaire quant aux occupations des structures de la petite enfance et du périscolaire (-0.36 millions d'euros). La compensation de la TP est également projetée en baisse (-44 %) pour s'établir à 30 k€. La compensation étatique des exonérations des taxes foncières sera supprimée (-31 k€). Les autres postes, compensation de la TH (250 k€), et la participation du Département au titre des ressortissants Suisses (28 k€), sont présentés en stabilité.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante », constitué des loyers perçus par la commune pour la location de biens de son domaine privé, est quant à lui également proposé en baisse par rapport au BP 2020 et s'établit à 783 k€ (-222 k€) notamment en raison de la diminution probable des occupations de l'Espace 1500.

Enfin, le chapitre 77 « produits exceptionnels », qui comprend notamment les remboursements de sinistres, est également revisité à la baisse de - 40 k€.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 15.45 millions d'euros, en baisse d'environ 7.2 % par rapport au BP 2020 (1.20 millions d'euros). L'autofinancement, constitué du virement à la section d'investissement et des amortissements, est quant à lui en diminution de près de 67 % (-349 k€) et devraient s'établir à 173 k€.

Par chapitre budgétaire, le détail des dépenses de la section est le suivant :

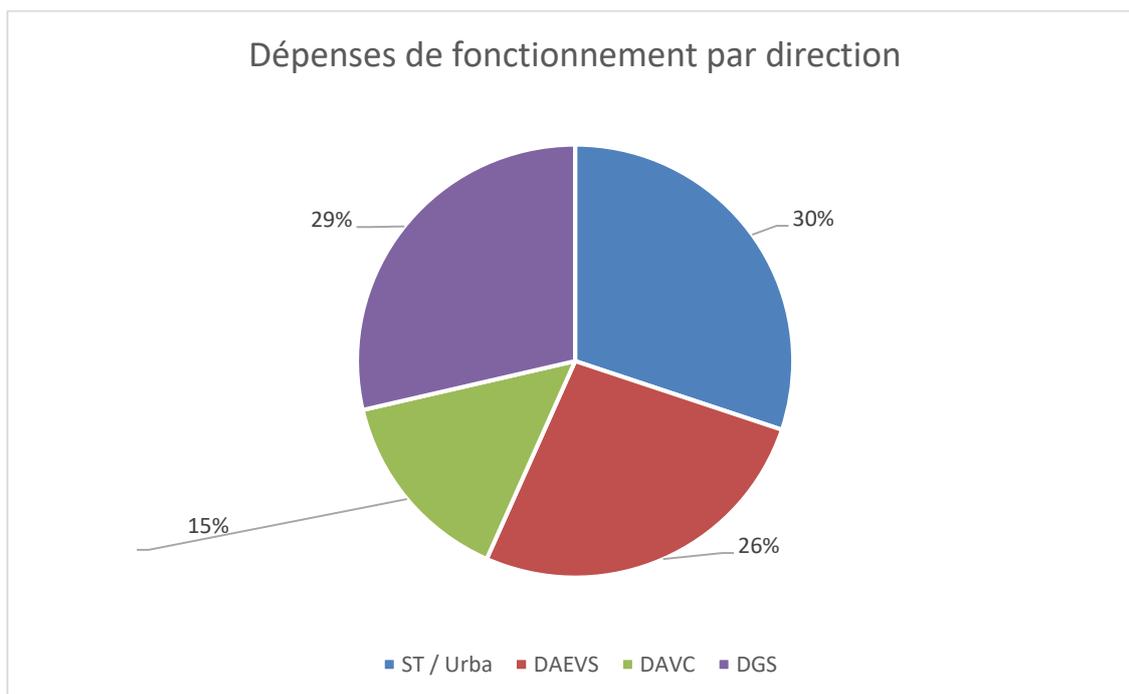
	BP 2020	BP 2021	Évolution valeurs	Évolution %
011 Charges à caractère générale	4 151 260€	3 658 872€	-492 388	-12 %
012 Charges de personnel	8 637 082€	8 629 791€	-7 290€	-0 %
014 Atténuations de produits	215 000€	243 000€	28 000€	13 %
65 Autres charges de gestion courante	2 015 339€	1 799 064€	-216 274€	-10.73 %
66 Charges financières	341 403€	177 582€	-163 821€	-47 %
67 Charges exceptionnelles	2 500€	13 400€	10 900€	436 %
022 Dépenses imprévues	0€	70 000€	70 000€	100 %
Dépenses réelles de fonctionnement	15 362 585€	14 591 709€	-770 875€	-5.02 %
023 Virement à la section d'investissement	523 147€	104 086€	-419 061€	-80.10 %
042 Opération d'ordre (amortissements)	774 446€	761 158€	-13 288€	-0.01 %
Dépenses d'ordre	1 297 593€	865 244€	-432 349€	-33.32 %
Total	16 660 178€	15 456 954€	-1 203 224€	- 7.22 %

Le détail de l'évolution du chapitre 011 est présentée ci-dessous, par direction et service.

Une stagnation de la masse salariale est prévue, les différents effets GVT pouvant être intégrés à coûts constants cette année, ces derniers étant entre autre compensés par un effet de Noria et le non remplacement de certains postes. Comme annoncé, chaque départ à la retraite est évalué au regard du remplacement nécessaire ou non. La prévision 2021 est un budget de 8.62 millions d'euros, soit 55.83 % des dépenses de fonctionnement, en-deçà de la moyenne des communes de même strate pour lesquelles ce ratio avoisine les 60 %.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par Direction

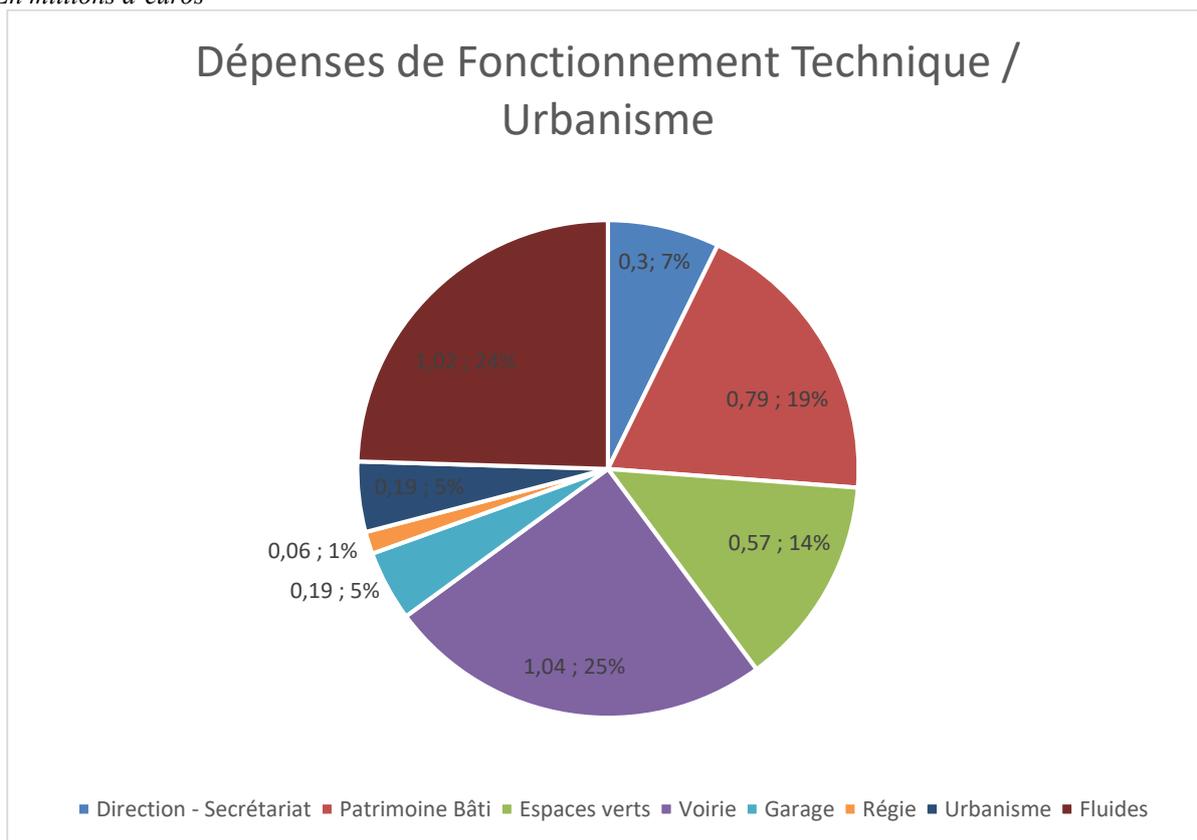
La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par direction est la suivante :



SERVICES TECHNIQUE ET URBANISME

Les dépenses des services techniques et de l'urbanisme représentent un budget global de 3.15 millions d'euros hors fluides. Avec les fluides (1 021 k€) et diverses locations, le budget global s'élève à 4.17 millions d'euros. Les charges de personnel s'élèvent à 1 745 k€.

Par politiques publiques, les volumes financiers des services techniques et urbanismes pour le BP 2021, personnels compris, sont les suivants :



En dehors des fluides, la gestion de la voirie représente le plus important poste des dépenses réelles de fonctionnement (593 k€ de frais et 450 k€ de personnels) réalisé au profit des services techniques / urbanisme, mais néanmoins en baisse de 16.82 % par rapport au BP 2020.

Le budget le plus significatif concerne l'entretien des voiries (195 k€) avec les réfections de tapis, les politiques de PATA, et une provision pour les aléas (15 k€). Sont également concernés les marchés d'entretien des grilles et avaloirs, des bacs à graisse, des séparateurs d'hydrocarbures (53 k€), l'évacuation des divers déchets (37 k€), les fournitures de matériaux permettant les réparations, l'approvisionnement en sel ou encore les panneaux de signalisation (30 k€), le fauchage des accotements des voies communales et chemins ruraux (24 k€), les fournitures diverses (10 k€), l'entretien des pompes de relevage (3 k€) et diverses locations (1.5 k€). Ce service est en légère augmentation de 1.87 % au regard du BP 2020 (+ 10 k€).

Pour ce qui est de la propreté urbaine, le budget est également affiché en baisse à 17 k€ (-5.56 %). L'éclairage public représente une dépense prévisionnelle de 181 k€, en baisse de 6.18 % au regard du BP 2020, avec notamment 166 k€ prévus pour l'entretien des réseaux et 13 k€ pour les diverses maintenances. Enfin, les illuminations de fin d'année seront sérieusement revisitées (-59.22 %) et représenteront un poste de 21 k€. En effet, l'acquisition d'une nacelle en 2019 permet de pouvoir prendre en charge directement les coûts d'installations, de plus, les locations de motifs ont été revisitées.

Concernant le patrimoine bâti (839 k€ dont 474 k€ de frais de personnels), ce poste est proposé en légère diminution sur 2021 (-2.07%). La principale dépense est en lien avec la maintenance (138 k€), diverses études concernant l'état et les réparations nécessaires à apporter au patrimoine bâti de la commune (77 k€) notamment le suivi du barrage du Lac Bleu, des diagnostics amiantes, la sécurisation de la route des Allymes. Egalement, 61 k€ sont prévus pour divers chantiers d'entretien :

- Révision des systèmes de désenfumage (Brigade Mermoz, Phoenix, pépinière d'entreprise),
- Remise en état de flocage CF2h,
- Barrage Lac Bleu : suivi topographique,
- Ponts sur Gardon : reprises,
- Pont de Vareilles : reprises,
- Réparation de fuites sur les toitures terrasses (Jules Ferry, Jean de Paris, pépinière d'entreprises, gymnase Bellièvre, tribunes Rugby),
- Porte de l'ancienne trésorerie,
- Portes extérieures de la galerie Malraux.

Enfin, quelques 4 k€ sont prévus pour la location de nacelles ou engins de levage (notamment en intérieur) ou encore les sanitaires autonomes du Château des Allymes.

Un budget global de 60 k€ sera mobilisé pour les chantiers assurés intégralement en régie.

Concernant l'entretien des espaces verts, le poste est proposé significativement en baisse à 167 k€ (-38.52%) et 407 k€ de frais de personnels. L'entretien des terrains reste le poste principal (126 k€). La fourniture de végétaux s'élève à 23 k€ (soit -52.93%), la fourniture de petits équipements (sables, fournitures diverses) est prévue à 10 k€. Aucun budget ne sera proposé pour 2021 pour la réalisation des divers vœux et le budget en lien avec les illuminations des festivités de fin d'année sera quant à lui arrêté à 3 k€ (-76.92%). Enfin, aucun budget ne sera proposé en fonctionnement concernant l'entretien des terrains de sports qui seront repris en régie permis par l'acquisition d'une tondeuse (Cf. Investissements).

Les dépenses en lien avec le garage se verront impactées à hauteur de -29.06 % pour un budget global de 135 k€ et 53 k€ de frais de personnel. Cela concerne les carburants (56 k€), diverses locations (34 k€), des consommables (11 k€). Le budget pour les diverses réparations est proposé à 20 k€ et les maintenances à 11 k€.

Le service urbanisme, quant à lui, propose un budget à hauteur de 87 k€ en hausse de 52.34 %, et 98 k€ de frais de personnel. Il comprend les différents frais de portage par l'EPF pour 63 k€, la réalisation d'une étude mobilité du centre-ville dans le cadre du Contrat Cœur de Ville (20 k€) et divers honoraires nécessaires au bornage notamment.

Enfin, concernant les fluides et charges immobilières, ils sont proposés pour un montant global de 1 021 k€, soit une augmentation de 13.74 % :

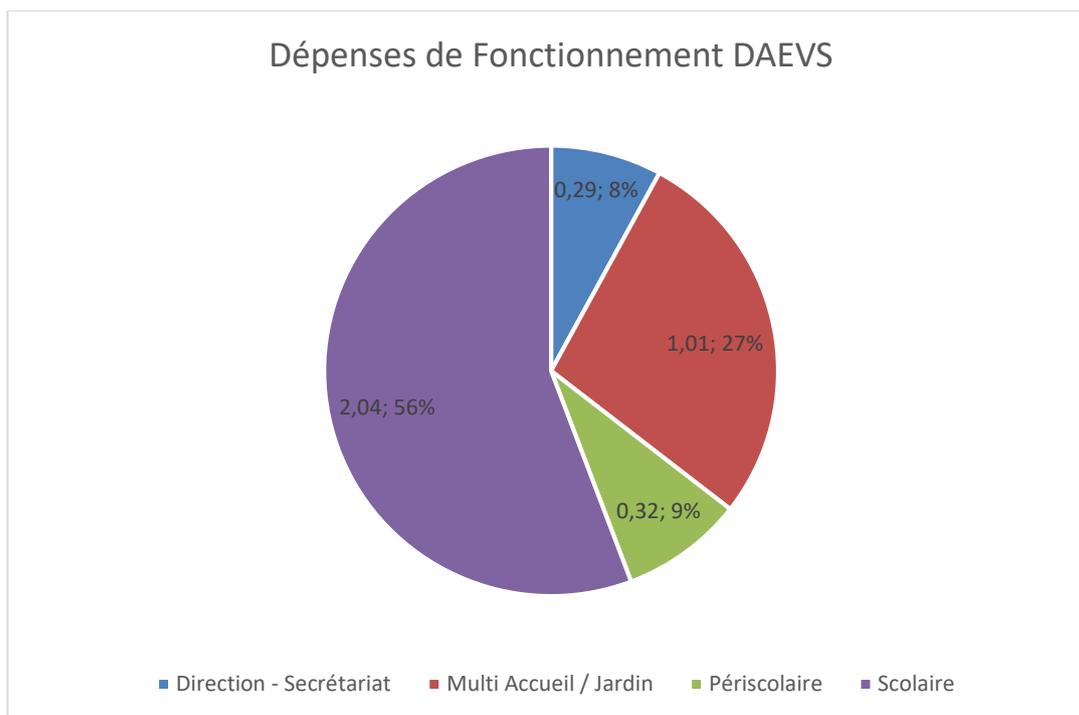
- Eau : 52 k€, +57% (réajustement au regard des réalisés 2019 et 2018),
- Electricité : 850 k€, +13.77% (réajustement eu égard au résultat projeté de 2020 comprenant l'augmentation naturelle),
- Gaz : 25 k€, -13.80 %,
- Locations mobilières (Parking Sanville, gendarmerie rue Bérard, Syndicats) : 65 k€, - 8.41 %,
- Charge locatives : 4.5 k€,
- Participation gymnase Plaine de l'Ain : 15 k€,
- Charges électricité sur la pépinière et le gymnase du réveil : 10 k€.

DIRECTION ACTION EDUCATIVE, VIE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

L'ensemble du budget de la DAEVS s'élève à 3,67 millions d'euros répartis entre les structures d'accueil des jeunes enfants (multi-accueil, RAM et jardin d'enfants), le périscolaire et le scolaire, dont 3,26 millions d'euros sont strictement en lien avec les frais de personnels.

Par politiques publiques, les volumes financiers sont les suivants :

En millions d'euros



La principale dépense concernant la petite enfance est constituée par les frais de personnels (960 k€). Au-delà les dépenses d'alimentation (18 k€) sont présentées de manière stable par rapport à 2020. De plus, diverses dépenses pour la maintenance des équipements sont proposées (étuves, portes automatiques, lave-vaisselle, sèche-linge, etc.) pour un total de 14 k€. Également, diverses fournitures sont nécessaires (lait, couches, linges, pharmacie, etc.) et stables pour 2021 (11 k€). Enfin, les dépenses en lien avec l'analyse de la pratique des agents, les activités diverses ou les fournitures pour les activités représentent globalement 5 k€. Les principales variations de ce budget concernent le RAM qui voit son budget pour le matériel des activités en diminution de 400 €. Le Jardin d'enfants, quant à lui, voit son budget d'acquisition de divers jeux diminué de 1 400 €. En effet, ce dernier étant récent, de nombreuses acquisitions ont été réalisées les deux dernières années, ne justifiant pas un maintien budgétaire aussi important pour 2021.

Concernant le périscolaire, ce dernier recouvre les dépenses du Conseil Municipal des jeunes, les stages « découvertes », les activités jeunesse, l'accueil périscolaire sur les trois temps de la journée scolaire des enfants (matin, midi et soir), la subvention versée au centre de Loisir et les dépenses en lien avec le sport scolaire. Les frais de personnel s'élèvent à 320 k€.

- Conseil Municipal des Jeunes : le budget est affiché en diminution globale de 40 % et s'élève à 1 345 €, les nouveaux membres du Conseil étant en cours d'élection.

- Stages découverte : le budget est impacté de moitié et est proposé à 5 000 €. Les principaux impacts sont en lien avec la diminution des locations mobilières et immobilières dans le cadre des activités proposées (-3 000 euros), la diminution du petit équipement (-400 €) et des intervenants extérieurs (-600 €).
- Activités jeunesse : elles recouvrent les instants festifs organisés à destination de la jeunesse (forum job d'été, festy summer, etc.). Le budget est en diminution de 2 500 €.
- Accueil périscolaire : le budget est en diminution de 5 300 € avec une révision des activités proposées et des fournitures.
- Centre de loisir du Château des Echelles : le budget est stable pour 66 k€.
- Sport scolaire : le budget est en baisse avec une diminution du poste en lien avec l'acquisition de matériel sportif, les dotations actuelles étant entretenues en régies, et le stock suffisant pour l'année 2021.

Pour le service scolaire le budget global s'élève à 2.04 millions d'euros, dont 1.77 millions d'euros de dépenses de personnel. Il convient de souligner que 7 associations de parents d'élèves font l'objet d'un subventionnement dans le cadre de cette direction, pour un montant total de 16 k€, soit une diminution de 40 % par rapport au budget proposé en 2020.

Pour chaque école on peut souligner que les budgets en lien avec les fournitures scolaires ont été impactés en moyenne à hauteur de -40 %, un état des lieux sur chaque site ayant laissé apparaître d'importants stocks de fournitures. La dotation est désormais de 30€ par élève. Ces diverses mesures sont en application depuis la rentrée de septembre 2020.

Pour chaque école, le budget se répartit comme suit :

- Tired : 5 625 €
- Jean de Paris Maternelle : 4 470€
- Jean de Paris Elémentaire : 8 180 €
- Jean Jaurès Maternelle : 9 350 €
- Jean Jaurès Elémentaire : 15 345 €
- Jules Ferry Maternelle : 6 300 €
- Jules FERRY Elémentaire : 14 200 €

Le total global s'élève à 63 k€.

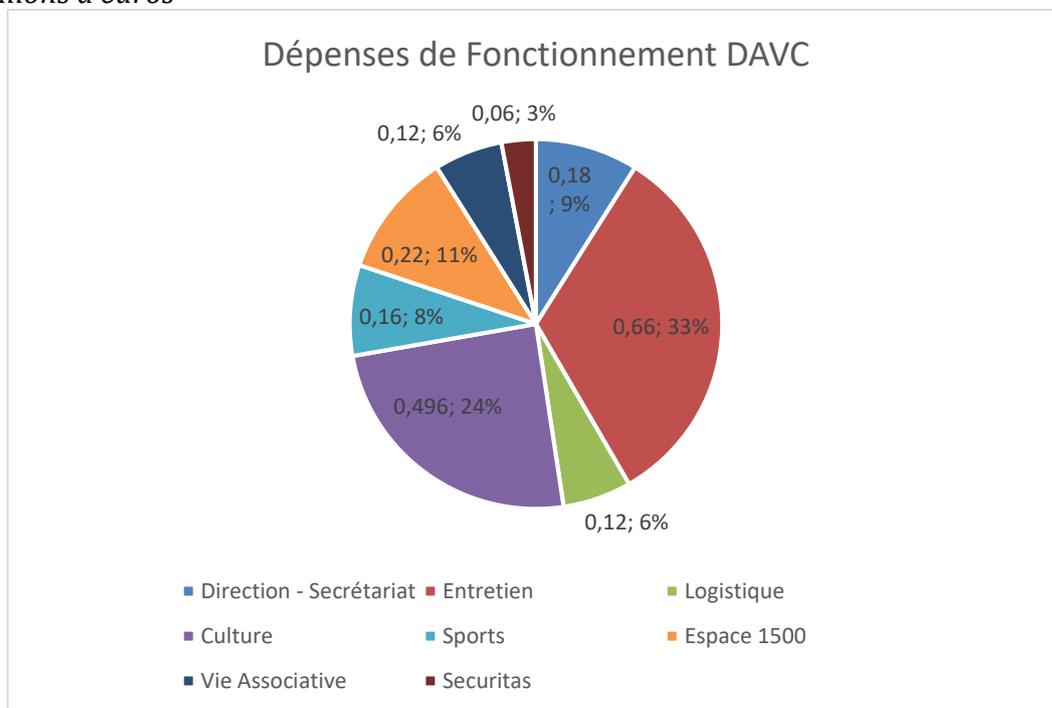
La restauration scolaire est le poste le plus important, et s'élève à 176 k€, stable par rapport à 2020. Les budgets attribués à chaque restaurant satellite pour l'achat de fournitures sont également présentés de manière stable pour un montant total de 3 200€.

DIRECTION ANIMATION ET VIE DE LA CITE

Près de 2.03 millions d'euros sont budgétés pour la Direction animation et vie de la cité. Parmi eux, 70 % de charges de personnel (1.43 millions d'euros), 15 % de crédits courants (291 k€) et 15 % de subventions octroyées aux associations (311 k€).

La répartition de ces dépenses par politiques est la suivante :

En millions d'euros



Le principal poste de dépenses de la DAVC concerne l'action culturelle (subventions comprises) à hauteur de 262 k€, soit une baisse de 32 %, et un budget de personnel de 233 k€ (soit un total de 496 k€). Le budget le plus important de ce service est celui concernant les subventions aux associations dites « culturelles », qui sont contraintes à une baisse de – 33 %. Les principales subventions concernent l'école de musique (12 k€ de subvention et 98k€ de mises à disposition), la MJC (35 k€ de subvention de fonctionnement et 41 k€ pour le poste de directeur) et l'association du Château des Allymes (14 k€). Le reste des subventions versées aux associations culturelles représentent un budget de 30 k€.

Pour ce qui est de l'action culturelle de la ville, le budget global s'élève à 32 k€ hors dépenses de personnel. Il recouvre, concernant la médiathèque, les divers documents (15 k€), la maintenance (5 k€), les fournitures d'entretien (3 k€), la rémunération d'intervenants (3 k€). Concernant les autres actions menées par le service culturel, sont notamment concernées la programmation de spectacles (4.5 k€), les droits d'auteurs (720 €) et l'accueil des équipes artistiques (600 €).

L'espace 1500, quant à lui, voit une proposition de budget à hauteur de 69.5 k€ et 153 k€ en termes de personnel (soit un total de 222 k€), en baisse de 7.82 %. Le budget est composé de prestation de sécurité (25 k€), du recrutement d'intermittents (11 k€), de l'entretien (12 k€), de diverses locations de matériel (9 k€), de prestations de maintenance (5 k€), de la fourniture de petits équipements (4 k€).

Le service sports présente une proposition de budget de 106 k€, en diminution de 32.25 %, et des dépenses de personnel à hauteur de 60 k€. Le principal poste concerne les subventions aux

associations sportives qui s'élèvent à 81 k€, en diminution de 34.93%. Les autres postes sont en lien avec la fourniture de petits équipements (10 k€) et la maintenance (14.5 k€).

Le service de la vie associative assure la gestion de diverses manifestations (Sport et Culture en fête, les divers vins d'honneur, les vœux, le 14 juillet, les festivités de fin d'années), la gestion des salles associatives et le marché forain. Le BP 2021 proposé s'élève à 76 k€, en baisse 35.14 %, et 43 k€ de frais de personnel. Concernant les relations publiques, il convient principalement de noter une diminution de près de 95 % des dépenses en lien avec les festivités de fin d'année (4 k€). En effet, la patinoire ne sera pas proposée (- 60 k€). Les vins d'honneur seront également impactés (-60 % soit 2 k€), et le Téléthon sera revisité (-2 k€). Les festivités du 14 juillet seront maintenues (11 k€) et une animation en lien avec la semaine musicale sera proposée (1 k€). La gestion des marchés du mercredi et du samedi étant confiée à une société de placiers, le coût est maintenu à l'identique (25 k€).

La prestation de surveillance des bâtiments publics reste inchangée, en lien avec le contrat en cours, soit 59 k€.

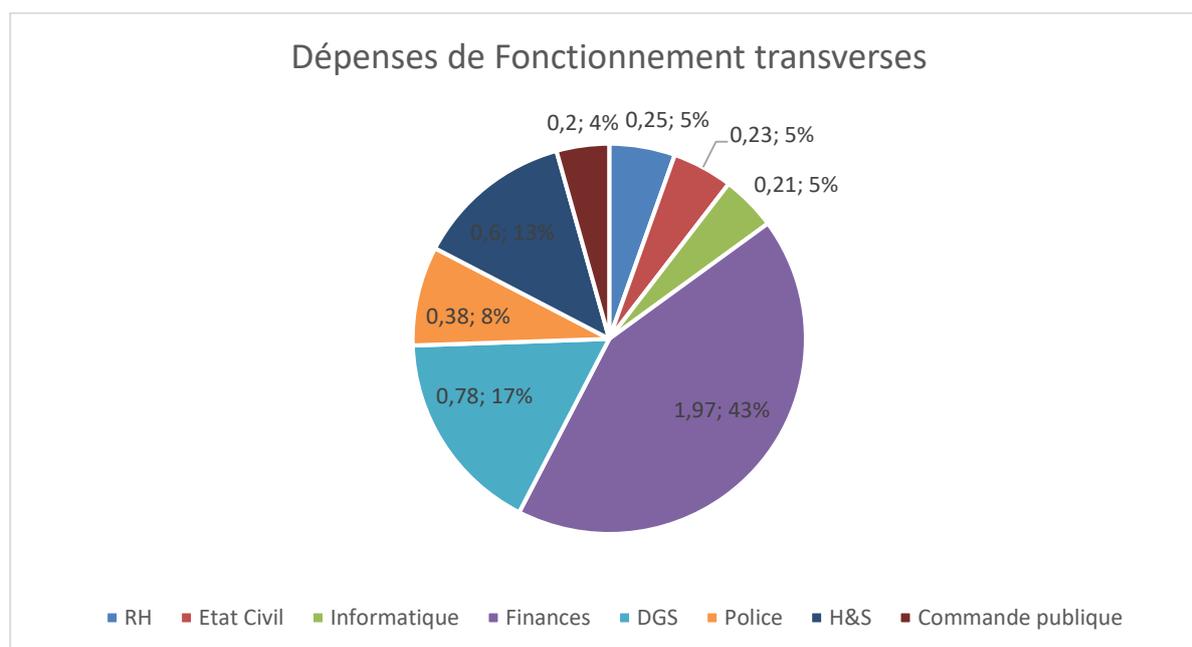
En raison des contraintes sanitaires, le budget du service entretien est en nette augmentation de 40.77 % pour un total de 23 k€ et une masse salariale de 644 k€. Le service logistique, quant à lui, est légèrement impacté (- 2 k€) pour s'établir à 4.8 k€ et 118 k€ de frais de personnel. Il est principalement prévu d'acquérir moins de petit équipement, une partie importante ayant été changée en 2020, suite au vol d'un caisson de la ville.

DEPENSES INSTITUTIONNELLES ET SERVICES **FUNCTIONNELS**

Le budget des dépenses institutionnelles et celles assurant le fonctionnement des services fonctionnels est important puisqu'il représente un volume de près de 4.10 millions d'euros. Les charges de personnel le composent pour 1.83 millions d'euros et les crédits courants ou autres dépenses non comptabilisées dans les autres axes (FPIC, intérêts de la dette, etc...) pour 2.27 millions d'euros.

Par service, le budget est réparti ainsi :

En millions d'euros



Le budget de l'Etat civil (11 k€), est proposé en diminution de 11 k€ (-47.97 %). En effet, les missions en lien avec les reprises de concession ne sont pas programmées pour le moment, un travail de recensement devant préalablement être organisé (-7 k€). Également, les frais liés aux enterrements des personnes indigentes sont révisés à hauteur du réalisé des dernières années (3.4 k€). Les charges de personnel quant à elles s'élèvent à 222 K€.

La police municipale voit son budget (22 k€) en baisse de 5.34 % et les charges de personnel arrêtées à 361 k€. Il est principalement composé du versement à la SACPA (16 k€) qui assure la gestion des animaux errants, de l'exploitation du logiciel dédié au service (2.4 k€), de petits équipements (1 k€), de la subvention aux associations pour la stérilisation des chats en lien avec la Fondation 30 millions d'amis (900 €), ou encore du paiement de la redevance pour l'utilisation des fréquences radios (500 €).

Le service hygiène et sécurité a en charge la prévention des agents, mais également le suivi des ERP municipaux et la sécurité incendie. Il s'établit en baisse de 26.1 % pour un montant global de 59 k€. Les principales dépenses en termes de prévention concernent les vêtements de travail (34 k€), la fourniture de divers produits pharmaceutiques (5 k€) avec notamment le gel hydro alcoolique et les masques. Concernant la sécurité incendie, la maintenance des poteaux incendie est prévue (10 k€) ainsi que la fourniture de petit équipement pour assurer les réparations (9 k€). Enfin, concernant la sécurité civile, la ville dispose d'un système d'alerte à la population en cas d'évènement majeur (3 k€) qu'il convient de maintenir suite à la validation de son plan communal de sauvegarde.

Le budget informatique (211 k€) est quant à lui proposé en hausse de 22.23 %, soit une augmentation de 42 k€. Ces évolutions sont principalement en lien avec le renouvellement du marché copieur (35k€), une révision des frais de télécommunication (55 k€) à hauteur du réalisé des 3 dernières années, et enfin la migration des boites mail du personnel sur un système sécurisé (27 k€). Les maintenances, bien qu'en diminution, représentent néanmoins un coût significatif (70 k€).

Le budget de la Direction générale regroupe différents services, notamment la communication, VADA, la commande publique, les ressources humaines, la politique de la ville ou encore le CLSPD. Il s'établit à 355 k€, en baisse de 1.42 %. Le budget communication (38 k€) est fortement impacté à hauteur de -28.11 %. De fait, les différents supports proposés par la ville seront revisités pour l'année 2021. Le budget VADA (12 k€) est également mis à contribution (-43.41%). Les budgets de la politique de la ville et du CLSPD, proposés à 141 k€, accusent une baisse de 22.21 %, cependant sans impact sur la politique menée et les subventions allouées. En effet, la diminution de 25 000 € est en lien avec le transfert de la gestion de l'Agora à la CCPA dans le cadre de la certification maison France Service. Néanmoins, la CCPA répercutera cette prise en charge de 25 000 € sur les attributions de compensation de la ville, grevant de ce fait les recettes de la ville. Les charges de personnel s'élèvent à 431 k€ dont 167 k€ concernent les indemnités des élus.

Enfin, le budget des finances est le plus important et s'établit à 1.97 millions d'euros (dont 360 k€ de charges de personnel). Ce budget regroupe notamment les contributions versées au centre nautique (600 k€), au SIEA (18k€), la subvention au CCAS (97 k€), le versement au budget annexe de transport de personnes (206 k€), la subvention à l'école de Sainte Marie (110 k€) et une provision de 10 k€ pour les produits irrécouvrables. Diverses dépenses concernent les assurances (49 k€) et les taxes foncières de la ville (76 k€). Les intérêts de la dette sont proposés en diminution à 177 k€ (-48 %). Le fonds de péréquation, qui constitue le prélèvement de l'Etat pour abonder le fonds national à destination des communes les plus pauvres, s'élève à 243 k€. Les opérations d'ordre sont de 761 k€ et le prélèvement à la section de Fonctionnement de 173k€ (-63%).

3) La section d'investissement du budget principal

a) Les dépenses d'équipement

Le volume des dépenses d'équipement, propre à la commune, proposé dans le budget primitif 2021 s'élève à 2.46 millions d'euros, 691 k€ de restes à réaliser. Le budget est en baisse de 3.24 millions d'euros par rapport au BP 2020 qui s'élevait, pour mémoire, à 5.70 millions d'euros (-43.16 %).

L'exercice 2021 caractérise un niveau d'équipement réalisé particulièrement faible sur la commune. Par habitant, ce volume correspond à 114 euros lorsque la moyenne des communes de même strate est de 247 euros¹.

Le principal projet engagé concerne le restaurant scolaire de l'école Jules Ferry, dont la réalisation a quelque peu été retardée en raison du contexte sanitaire. Ce dernier amorcé en 2020, représente pour mémoire une dépense globale de 1 014 k€, dont 413 k€ seront versés au titre de l'année 2021.

Le portage EPF quant à lui se poursuit pour différentes acquisitions opérées par le passé, pour un montant global de 298 k€. Le service urbanisme est également en charge de plusieurs dossiers d'acquisitions, pour un montant global de 94 k€. Suite à l'adoption du PLU en 2020, certaines mesures complémentaires vont nécessiter la mobilisation d'un complément financier (12 k€). Egalement, le schéma directeur des eaux pluviales et le règlement local de publicité seront instruits et proposés en 2021 (13 k€).

Concernant les bâtiments, des investissements récurrents doivent être maintenus, tels les actions en lien avec l'entretien et la maintenance des chauffages (153 k€) prévus au contrat avec la société Dalkia. Une étude sera également proposée concernant notamment la charpente de l'église, qui semble souffrir de quelques fragilités (40 k€). De manière plus anecdotique, quelques chantiers en lien avec la sécurité incendie seront prévus (13 k€), principalement le désenfumage de la galerie Malraux.

Une provision de 25 k€ sera prévue afin de réaliser les éventuelles extensions des réseaux électriques, en lien avec les diverses constructions pouvant intervenir. Egalement, un point forain sera créé sur le parking de l'Espace 1500.

En matière de voirie, différents chantiers seront menés (234 k€) sur 2021, notamment :

- Réalisation d'un revêtement rue Jean Monnet,
- Plateau surélevé avenue Jules Péloquin,
- Rue Bérard – poursuite de l'aménagement de la voie verte.

Une étude sera proposée (25 k€) dans le cadre de la sécurisation de la route des Allymes, en vue notamment de la pose de glissières de sécurité.

Deux provisions sont proposées pour l'acquisition de corbeilles ou poubelles de propreté canine (7 k€) ainsi que l'achat de potelets ou barrières de sécurisation (6 k€).

Le contrat de location d'une partie de la flotte arrivant à échéance au printemps 2021, une étude a été menée entre la réalisation d'un nouveau contrat de location, ou une proposition de rachat de la flotte en l'état. Cette dernière, étant entretenue en régie est en bon état. Aussi, l'acquisition d'une telle flotte serait rentabilisée en moins de deux ans. Par conséquent, l'acquisition de l'ensemble des véhicules concernés est proposée (70 k€).

¹ Source : site internet DGCL - les collectivités locales en chiffre 2018 - chapitre 4 les finances des collectivités locales

L'organisation des espaces verts a été revisitée, et le marché de tonte des espaces sportifs a été résilié afin de reprendre cette gestion en régie. Cependant, cette réorganisation nécessite l'acquisition d'une tondeuse professionnelle (28 k€) qui au regard du contrat sera amortie en une année. Divers petits matériels doivent également être remplacés (4 k€). Enfin, une berce pour le camion d'arrosage doit être achetée (2k€).

Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'ANRU, la ville devra s'acquitter de sa participation annuelle auprès de la CCPA (12 k€).

En ce qui concerne l'informatique (125 k€), la ville se voit contrainte de renouveler son serveur et d'équiper davantage les services en termes de travail à distance. De fait, les PC devant être remplacés seront pour partie proposés en portatif.

De plus, l'acquisition d'une nouvelle Multi Wash est nécessaire en raison de la vétusté de celle de Phoenix (2.4 k€). Une provision de mobilier divers est également nécessaire (25 k€).

Etant donné la vétusté de certains équipements, il paraît prudent de proposer une provision de 34 k€ pour faire face aux dépenses imprévues.

Enfin, un budget sera provisionné (25 k€) dans le cadre d'une réflexion sur la mise en œuvre de certaines délégations de services publics.

L'ensemble de ces inscriptions nécessite la modification suivante des Autorisations de Programme et Crédit de Paiement (AP / CP) :

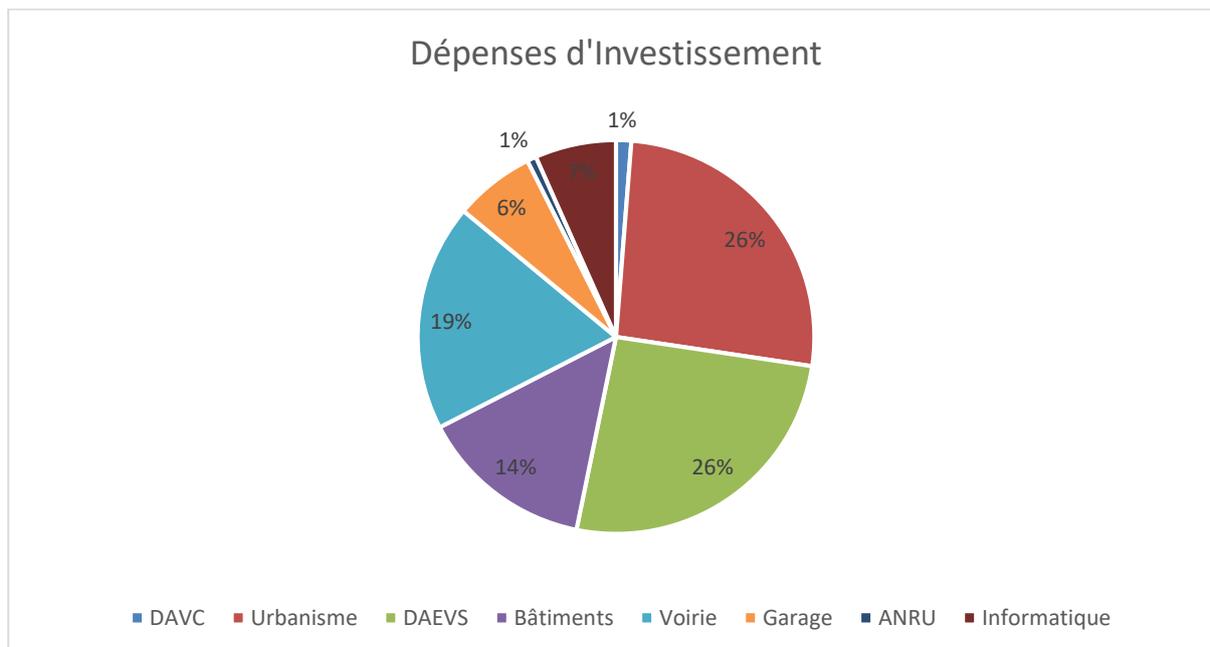
- AP n° 01 : Rénovation de l'école Jean Jaurès : supprimée
- AP n° 02 : Gymnase Saint Exupéry : supprimée
- AP n° 03 : Aménagement de la place Sépard et abords : suppression en vue d'un décalage de quelques années. Ce projet sera repropoé en lien avec le calendrier des partenaires mobilisés dans le cadre de l'ANRU.
- AP n° 04 : HAISSOR : il convient de décaler les crédits de paiement en raison du retard pris dans la réalisation du chantier suite à la pandémie.

Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022
1 014 791.77 €	202 359.70 €	413 117 €	399 315.07 €

De plus, il convient de créer certaines opérations comptables afin de suivre les inscriptions budgétaires globales :

N° opération	Libellé	Montant TTC
012020	HAISSOR-salle restauration	1 014 791.77 €
022021	Travaux église ST Symphorien	40 000.00 €
032021	Sécurisation route des Allymes-glissières	25 000.00 €
042021	Voie Verte rue Bérard	147 000.00 €
052021	Matériel informatique et serveur	105 842.00 €

Par axes bénéficiaires, les dépenses d'équipement propres à la commune se répartissent ainsi :



Par chapitres budgétaires, les dépenses d'équipement propres à la commune ainsi que les opérations réalisées pour le compte de tiers se résument ainsi :

	BP 2020	BP 2021	Évolution valeurs	Évolution %
21 Immobilisations corporelles	658 851€	836 485€	177 634€	27 %
204 Subventions d'équipements versées	747 145€	18 750€	-728 395€	-97 %
20 Immobilisations incorporelles	151 690€	67 630€	-84 060€	-55 %
23 Immobilisations en cours	3 749 294	1 149 063€	-2 600 230€	-69 %
27 Autres immobilisations financières	288 061€	298 052€	9 991€	3 %
Dépenses d'équipement propre	5 595 041€	2 369 981€	-3 225 060€	-58 %
040 Opération d'ordre	113 450€	91 769€	-21 681€	-19 %
TOTAL	5 708 491€	2 461 750€	-3 246 741€	-57 %

b) Les autres dépenses d'investissement

Concernant les crédits nécessaires à la gestion de la dette, ils sont regroupés au sein du chapitre 16 emprunts et dettes assimilées pour lequel le détail est le suivant :

	BP 2020	BP 2021	Évolution valeurs	Évolution %
1641 amortissement du capital	1 616 529€	1 154 362€	-462 167€	-29 %
Total chapitre 16	1 616 529€	1 154 362€	-462 167€	-29 %

Le chapitre est en diminution de près de 29 % et poursuit ainsi le désendettement de la commune.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Organisme prêteur	Mobilisé le	Durée	Taux	Capital restant dû 01/01/2021	Intérêt 2021	Capital remboursé 2021	Annuité
Caisse d'Epargne	2006	15	4,06	91 516,88	3 706,43	91 516,88	95 223,31
Caisse d'Epargne	2007	15	3,93	93 138,88	2 087,13	85 835,91	87 923,04
Banque Populaire	2013	15	2,87	1 140 240,58	26 152,15	135 522,13	161 674,28
Banque Populaire	2017	15	1,38	1 916 666,62	25 402,08	166 666,68	192 068,76
Banque Populaire	2019	15	1,05	781 162,33	8 202,20	56 398,25	64 600,45
Caisse d'Epargne	2020	25	0,84	1 000 000,00	691,67	43 431,46	44 123,13
Caisse des dépôts	2020	12	1,51	876 973,88	13 154,61	67 246,35	80 400,96
SFIL	2020	12	1,84	3 189 004,72	56 517,61	245 976,65	302 494,26
Caisse d'Epargne	2020	12	1,22	3 357 047,60	40 284,57	261 767,24	302 051,81
Total				12 445 751,49	176 198,45 €	1 154 361,55 €	1 330 560,00

Il convient de souligner que le budget ne prévoit le recours à aucun emprunt sur 2021.

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2020, sont les suivantes :

	BP 2020	BP 2021	Évolution valeurs	Évolution %
16 Emprunts et dettes assimilées	1 689 586€	0€	-1 689 586€	-100 %
024 Cessions des immobilisations	236 340€	0€	-236 340€	-100 %
13 Subventions d'investissement	2 705 414€	2 009 707€	-695 706	26 %
10 Dotations et fonds divers	1 390 000€	719 000€	671 000€	-48 %
<i>Dont FCTVA</i>	<i>840 000€</i>	<i>549 000€</i>	<i>-291 000€</i>	<i>-35%</i>
<i>Dont taxe d'aménagement</i>	<i>550 000€</i>	<i>170 000€</i>	<i>-380 000€</i>	<i>-69 %</i>
27 Autres immobilisations financières	21 087€	22 161€	1 074€	5 %
Total Recettes d'investissement réelles	6 042 427€	2 750 868€	-3 291 559€	-54 %
Autofinancement (chapitre 021)	523 147€	104 086	-419 061€	-80 %
040 Opération d'ordre de transfert	774 446€	761 158€	-13 288€	-2 %
Total recettes d'investissement	7 340 020€	3 616 112€	-3 723 908€	-51 %

Comme évoqué ci-dessus, la ville ne prévoit pas de recourir à l'emprunt en 2021. Les cessions, initialement prévues au Débat d'orientation budgétaire 2021, ne seront pas mobilisées dans un premier temps. En effet, la clôture d'exercice fait apparaître un montant de restes à réaliser significatif (1 428 k€) qui est intégré dans les recettes d'investissement. Ainsi une décision modificative fera apparaître ultérieurement le montant certain des cessions qui pourront être opérées en 2021.

Le FCTVA est prévu en baisse de 35 % à 549 k€ au regard des investissements réalisés en année N-2. La taxe d'aménagement sera également impactée en raison de la baisse d'aménagements rencontrée sur le territoire et représentera un montant global de 170 k€ (-69 %).

Différentes subventions sont attendues concernant le solde de certaines opérations ou d'autres en cours, le Château des Allymes (783 k€), le Jardin d'enfants (28 k€), le restaurant scolaire Jules Ferry (584 k€), la pose de caméras (40 k€), ainsi qu'une participation aux travaux d'électrification (20 k€).

Les amendes de police sont prévues à hauteur de 70 k€.

4) Le Budget annexe de transport de personnes

La balance du BP 2021 est la suivante :

	BP 2020	BP 2021	Evolutions valeurs	Evolution %
Fonctionnement dépenses	850 328,00 €	809 000,00 €	-41 328,00 €	-4,86%
Fonctionnement recettes	850 328,00 €	809 000,00 €	-41 328,00 €	-4,86%
Investissement dépenses	72 921,00 €	4 960,00 €	-67 961,00 €	-93,20%
Investissement recettes	72 921,00 €	4 960,00 €	-67 961,00 €	-93,20%

Les charges à caractère général sont prévues en légère hausse de 4 % pour s'établir à 805 k€. En effet, certaines charges de transports sont prévues en hausse, en raison de la reprise en régie du transport pour l'association du CLAPA. Egalement, la part de personnel affecté à cette mission est revisitée à la hausse, comprenant ainsi non seulement l'attaché qui assure le pilotage du suivi du marché, mais également l'agent régisseur qui délivre les titres et assure la facturation, à hauteur de 30 % de son temps de travail (12 k€). Des charges exceptionnelles sont également prévues en hausse afin de procéder aux différents remboursements d'abonnements suite à la pandémie (1.5 k€).

En revanche, le BP ne prévoit aucun autofinancement (-63 k€) permettant d'alimenter la section investissement. Les opérations d'ordre s'élèveront à 1.7 k€.

Concernant les investissements, une provision en mobilier urbain est proposée à hauteur de 4.9 k€. Ils seront financés par les opérations d'ordre et le FCTVA (3.2 k€).